

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE HEMOPHILIE

Circulaire projet d'accueil n° 2003-135 du 08/09/2003 (Bulletin Officiel n° 34 du 18/9/2003)

Circulaire restauration scolaire n° 2001-118 du 25/06/2001(BO Spécial n° 9 du 28/06/2001).

ELEVE CONCERNE

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Date de Naissance :	Age :
Ecole :	Sexe :
Classe :	

Année scolaire du 1^{er} PAI

PAI reconduit pour l'année scolaire.....

La décision de révéler des informations médicales couvertes par le secret professionnel appartient à la famille qui demande la mise en place d'un projet d'accueil individualisé pour son enfant atteint de troubles de la santé évoluant sur une longue période. La révélation de ces informations permet d'assurer la meilleure prise en charge de l'enfant afin que la collectivité d'accueil lui permette de suivre son traitement et/ou son régime et puisse intervenir en cas d'urgence. Les personnels sont eux-mêmes astreints au secret professionnel et ne transmettent entre eux que les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Néanmoins, si la famille le juge nécessaire, elle peut adresser sous pli cacheté les informations qu'elle souhaite ne transmettre qu'à un médecin.

Je soussigné....., père, mère, représentant légal, demande pour mon enfant la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé à partir de la prescription médicale et/ou du protocole d'intervention du Docteur..... tél :J'autorise que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant dans l'établissement d'accueil : crèche, école, cantine, temps périscolaire.
Je demande à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements prévus dans ce document.

Signature du représentant légal :

Les parties prenantes ont pris connaissance de la totalité du document et des annexes. Ils s'engagent à le communiquer aux personnels qui pourraient être amenés à les remplacer.

Signatures du PAI et date :Responsable établissement
Ou école

Médecin Education Nationale

Médecin traitant

Parents ou représentants légaux

Infirmier

Lorsque les temps ne relèvent pas de l'éducation nationale, la gestion ainsi que la mise en œuvre du PAI sont placées sous la responsabilité du Maire ou des associations.

Académie de Martinique

Nom Prénom :

Classe :

Année :

Etablissement : Tél.

Adresse de l'établissement :

Chef d'Etablissement/Directeur d'Ecole :

Mairie de :

Médecin de l'éducation nationale : Docteur Béatrice Sauvagnac, résidence administrative : Infirmerie,
 Collège Aimé Césaire, Place Abbé Grégoire, 97200 Fort de France, tel : 05 96 71 36 35

PERSONNES A CONTACTER

LES URGENCES :

SAMU	sur téléphone standard	15
SAMU	sur téléphone portable	112

LES PARENTS OU REPRESENTANTS LEGAUX :

	Monsieur	Madame
Nom		
Téléphone domicile		
Téléphone travail		
Téléphone portable		

Autre personne à prévenir, désignée par les parents, si eux-mêmes ne sont pas joignables :

Lien à la famille :

Nom :

Tél

LE MEDECIN TRAITANT :

Nom	
Adresse	
Téléphones	

LE SPECIALISTE QUI SUIT L'ENFANT :

Nom	
Adresse	
Téléphones	

Académie de Martinique Nom Prénom : Classe : Année :
- leur montrer l'ordonnance jointe (facteur antihémophilique : lieu de dépôt le
cas échéant :.....)

SIGNATURES

Parents

Chef d'établissement

Médecin scolaire

Médecin traitant

➤ **Autres aménagements (à détailler) :**

Pour le sport :

Pour tous les enfants concernés

➤ **Trousse d'urgence contenant les médicaments prescrits par le médecin**

- Lieu de dépôt dans l'établissement :
- Les trousses contenant les médicaments sont fournies par les parents
- Il est de responsabilité des parents de vérifier la date de péremption des médicaments et de les renouveler dès qu'ils sont périmés.
- Cette trousse doit également contenir un double de ce document.

➤ **En cas de déplacement scolaire : classes transplantées ou sorties**

- Informer les personnels de la structure d'accueil de l'existence du PAI et l'appliquer
- Emporter la trousse d'urgence avec le double de ce document
- Noter les N° de téléphone d'urgence du lieu du déplacement à l'étranger

➤ **En cas de changement d'enseignant :** Faire suivre l'information de façon prioritaire

➤ **Pour les temps périscolaires et la restauration scolaire :** Ces temps sont placés sous la responsabilité du maire ou d'associations : il est important que leurs représentants soient associés à la rédaction du PAI

Projet d'Accueil Individualisé
Enfant hémophile (d'après le Dr BRIQUEL- CHU Nancy)

Besoins spécifiques de l'élève

- Éviter les bousculades, les coups, les chocs notamment au niveau crânien ou abdominal
- Toujours prendre en compte ses plaintes

PROTOCOLE D'URGENCE

- **Petite blessure ou coupure :**
 - désinfecter (Biseptine)
 - comprimer 10 minutes avec une compresse sèche
 - mettre un simple pansement,
 - **si poursuite du saignement mettre un bandage compressif et appeler les parents**
- **Saignement de nez**
 - comprimer l'aile du nez avec le pouce pendant 10 minutes
 - maintenir la position verticale
 - **si poursuite du saignement appeler les parents**
- **Saignement dans la bouche**
 - comprimer si possible avec une compresse pliée ou roulée
 - faire sucer des glaçons
 - **si poursuite du saignement appeler les parents**
- **Hématome au front ou sur le cuir chevelu**
 - comprimer fermement avec la paume de la main pendant 10 minutes
 - masser avec la pommade à l'Arnica
- **Hématome à un autre siège**
 - appliquer des compresses d'eau froide (à faire tenir par un bandage légèrement compressif), ou une poche de glace enveloppée dans un linge (ne pas mettre en contact direct avec la peau)
 - **si l'hématome grossit appeler les parents**
- **Sang dans les urines**
 - faire boire abondamment
 - **prévenir les parents**
- **Hémorragie intra articulaire**
 - signes : gonflement douloureux et chaud d'un genou, d'un coude, d'une cheville, position anormale avec impossibilité de mobiliser l'articulation
 - **prévenir les parents**
- **Chute ou choc violent, maux de tête importants, URGENCE :**
 - **prévenir les parents**
 - **si nécessaire diriger sur les urgences de pédiatrie, appeler le SAMU (15 ou 112 sur portable),**

ACCUEIL DES ENFANTS HEMOPHILES DANS LE SYSTEME SCOLAIRE

L'hémophilie est une maladie génétique du sang grave et rare (1 naissance sur 10000) qui ne s'exprime à quelques rares exceptions que chez les garçons.

L'**hémophilie** est due à l'absence ou à la diminution dans le sang d'un facteur de la coagulation, ce qui provoque de fréquentes hémorragies.

Les **hémorragies externes** sont en fait assez rares et maîtrisées par compression locale.

Les **hémorragies internes**, plus fréquentes, sont spontanées ou dues à des traumatismes. Elles se situent dans les articulations (hémarthroses) ou dans les muscles (hématomes). **Elles doivent être identifiées et traitées très rapidement par injection du facteur manquant.** En effet, si elles sont mal soignées, ces hémorragies provoquent, outre la douleur, des séquelles invalidantes, en particulier au niveau des articulations.

Aujourd'hui des traitements adaptés permettent une prise en charge efficace de l'hémophile et améliorent considérablement le vie quotidienne des patients. A l'école notamment, l'enfant hémophile peut suivre une scolarité comme les autres. Les adultes qui l'entourent doivent cependant être conscients des difficultés auxquelles il fait face, et l'aider à les surmonter sans surprotection excessive. Les recommandations synthétiques qui suivent ont pour objet de faciliter ce suivi des enfants hémophiles.

Prise de médicaments : pas de prise médicamenteuse à l'école

Régime alimentaire : pas de régime spécifique !

En cas d'urgence : chutes, traumatisme/ douleurs articulaires ou musculaires/ plainte ou comportement anormal de l'enfant

Ne pas attendre la fin des cours : appeler les parents et le centre de traitement de l'enfant

En cas d'accident grave : appeler le SAMU **et** le Centre de traitement de l'enfant

Vie scolaire :

- l'enfant hémophile peut aller en **récréation** comme les autres
- **l'éducation physique**, si elle exclut la compétition, n'est pas contre indiquée car elle développe la musculature et la souplesse indispensable au maintien des articulations et à l'habileté. Toutefois, les activités se discutent au cas par cas, avec le Centre de Traitement de l'enfant, en fonction des risques de traumatisme, de chute et de l'état articulaire de l'enfant. Les sports collectifs de contact (football...), de combat (judo...) ou présentant des risques de chute (ski...) sont quoiqu'il en soit contre-indiqués.
- Les **sorties** pour une journée sont tout à fait possibles (en discuter au préalable avec la famille) ; les classe de découverte sont possibles si elles sont organisées à l'avance.
- Les **classes transplantées** peuvent être envisagées en fonction de la nature et des conditions d'organisation. Elles sont à discuter au cas par cas avec les parents et le Centre de Traitement de l'enfant.
- Parfois, de **longues absences** peuvent survenir : une aide pédagogique doit alors être organisée pour éviter que l'élève n'accumule un trop grand retard.
- La **profession future** doit être envisagée en tenant compte de l'hémophilie : des activités trop physiques risqueraient de mettre la personne hémophile en situation d'échec, l'obligeant à se reconverter.
- Attention de **ne pas signaler systématiquement** aux autres enfants l'hémophilie de l'un d'entre eux, surtout si ce dernier ne le souhaite pas. C'est à l'enfant et à lui seul de décider s'il veut en informer ses camarades et des modalités de cette information.

Académie de Martinique

Nom Prénom :

Classe :

Année :